

mariage on peut rire des obligations imposées par l'Église et sanctionnées par les lois humaines, les mettre de côté pour ne suivre que le caprice du moment, que la voix de la passion, que l'impulsion de vains désirs. Il s'agit donc d'une question de mariage : question souverainement délicate d'abord en elle-même, et ensuite parce qu'elle a reçu de nos tribunaux une décision qu'il est impossible d'approuver, et qu'il serait cependant trop hardi de censurer.

C'est une question de mariage : par conséquent c'est une question qui touche beaucoup, je dirais plus tout en ne disant que la stricte vérité, c'est une question qui regarde d'abord et avant tout la Théologie et les Lois Ecclésiastiques ; d'autant plus que ces lois ont reçu, en France, à plusieurs reprises, la sanction royale, dans plusieurs Ordonnances, et que ces Ordonnances forment une partie de notre Droit.

C'est une question qui touche à la Religion, car le mariage a d'abord été institué par Dieu au commencement des temps, "*Masculum et feminam creavit eos..... et ait : Crescite et multiplicamini.*" Ce contrat naturel d'institution divine a ensuite été élevé par Jésus-Christ à la dignité de sacrement. Mais les personnes qui contractent mariage vivent dans la société humaine, et sont soumises à des princes temporels qui ont droit de régler la partie de leurs actes : ceux-ci ont donc pu établir des lois touchant le mariage, et donner au contrat naturel des effets civils. Mais malgré cela le mariage continue toujours d'être d'abord un contrat naturel et un Sacrement ; et c'est pour cela que, quand on parle du mariage, on ne parle pas d'un contrat ordina-